

Centre national de la musique

« LA MAISON COMMUNE DE LA MUSIQUE EST AUSSI CELLE DES MUSIQUES TRADITIONNELLES ET DU MONDE »

Après Jean-Michel Le Boulanger, vice-président de la Région Bretagne chargé de la Culture, nous avons souhaité interroger Jean-Philippe Thiellay, président du tout nouveau Centre national de la musique (CNM) créé le 1^{er} janvier 2020 en vertu de la loi du 30 octobre 2019, qui succède au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz. Jean-Philippe Thiellay répond aux questions posées par Alban Cogrel, directeur de la Famdt et Gaëtan Crespel, directeur de Dastum.

Gaëtan Crespel : *Qu'est le nouveau Centre national de la musique ? Comment en sommes-nous arrivés à sa création ? À quoi sert-il ?*

Jean-Philippe Thiellay : C'est une histoire qui a plusieurs décennies puisque le projet de création du CNM remonte aux années 1970, à l'initiative de Marcel Landowski¹, alors directeur de la musique au ministère et compositeur. À l'époque, le projet n'a pas abouti, il n'était probablement pas mûr. D'une part, parce que la filière musicale était très hétérogène et très divisée. Et, d'autre part, parce que la bonne articulation du ministère de la Culture avec un opérateur de ce type n'était pas évidente à trouver. L'idée en a été relancée dans les années 2010. En arrivant au ministère de la Culture en 2017, Françoise Nysen a commandé un rapport² puis associé les parlementaires. Une très très bonne idée ! C'est au bénéfice d'une proposition de loi soutenue

par le gouvernement que le CNM a été créé en octobre 2019. L'objectif est de bâtir une maison commune à l'ensemble de la filière, qui a traversé, à la fois dans le spectacle vivant et dans la musique enregistrée, des crises terribles depuis vingt ans. Si le projet a pu aboutir en 2019, c'est que l'ensemble des acteurs s'est dit que l'union pouvait faire la force alors même que le digital rebattait les cartes, apportant des menaces mais aussi des opportunités.

Les compétences du CNM sont fixées par la loi³ et il y a cinq mots qui caractérisent pour moi ses missions. D'abord la « connaissance ». Ça veut dire l'observation, l'analyse, l'objectivation de toute une série de choses car pour définir une politique publique, il faut avoir des données suffisantes et on en manque ; la mise en valeur du patrimoine musical aussi. Deuxièmement, la « création » : le soutien à la création, à l'écriture, à la diversité – un mot auquel je tiens beaucoup et qui

figure dans la loi. Le troisième mot, c'est « territoire ». Nous sommes un établissement public national qui doit parler à l'ensemble des territoires, dans une bonne articulation avec les collectivités territoriales et l'État en région. Le quatrième mot, c'est « l'innovation ». La loi nous demande d'être en veille sur les innovations et il y a des liens très forts entre l'innovation et la musique depuis longtemps. Et enfin « l'international » puisqu'exporter la musique, aider les artistes à se projeter à l'international est un facteur de rayonnement culturel. Pour assumer ces missions, le CNM fusionne avec quatre structures le 1^{er} novembre : le Bureau export, le Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA), le Club action des labels et des disquaires indépendants français (CALIF) et le Fonds pour la création musicale (FCM). C'est à partir de ce moment-là que nous pourrons vraiment exercer toutes nos missions.

G.C. : *Quel est le budget du Centre national et quels sont ses moyens humains ?*

J.-P.T. : En « régime de croisière », l'objectif est d'atteindre une centaine de millions d'euros, soit le produit de la taxe sur le spectacle vivant – environ 36M€ –, les dotations de l'État – 20M€ à partir de

2022 –, les contributions des organismes de gestion collective (SACEM, ADAMI, SPEDIDAM, SCPP, SPPF) – environ 8M€, auxquels s'ajoutent les deux crédits d'impôt que nous gérons depuis le 1^{er} octobre (spectacle vivant et phono). L'année 2020 est évidemment très particulière puisqu'au total, avec une taxe réduite à 9M€, c'est l'État qui a doté le CNM de près de 100 M€. Nous savons d'ores et déjà qu'en 2021 et 2022, le CNM disposera d'un total de 200 M€ pour la filière. Pour gérer cet argent public et assumer l'ensemble des missions sur la musique enregistrée, le *live*, les études, la formation..., nous serons, au 1^{er} novembre, un peu moins d'une centaine de collaborateurs.

Alban Cogrel : *Comment le CNM travaille-t-il avec le ministère de la Culture ? Quels rapports sont imaginés avec les services déconcentrés, les DRAC et les collectivités territoriales, notamment les régions ? Quel est l'ancrage territorial du local à l'international ?*

J.-P.T. : Nous n'arrivons pas sur une page complètement vierge, puisque l'ancêtre du CNM, qui est le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), avait signé des contrats de filière avec les régions. C'est notamment le cas en Bretagne avec un contrat de filière annuel de 240 000 euros, ce qui n'est pas énorme mais qui représente un des contrats de filière les plus importants. Nous nous appuyons sur ce travail mais je souhaite y apporter plus d'argent parce que je crois que c'est une très bonne ma-



■ Jean-Philippe Thiellay (photo CNM).

nous traversons, et comment un outil comme le CNM pense aujourd'hui à la fois la dimension conjoncturelle, l'urgence, et le structurel, le moyen et le long terme, sur l'évolution et l'accompagnement des politiques publiques en faveur des musiques ?

J.-P.T. : Le CNM a d'abord voulu être aux côtés des professionnels dans la crise qui nous a tous frappés violemment dès le mois de mars. J'avais présenté une feuille de route début janvier avec des études, une

remise à plat des aides, une montée en puissance budgétaire, etc. Tout cela a été balayé par la crise ! Plutôt que d'attendre de conforter la mise en place du CNM, j'ai voulu répondre vite et nous avons fait le choix, avec mon équipe, de monter dès le mois de mars un premier plan de secours qui a traité l'ensemble des esthétiques, pas seulement les musiques actuelles, mais aussi le jazz et la musique classique. Nous avons aidé près de 1 000 entreprises et associations dans le domaine du spectacle musical et de variétés. Les nouvelles dotations budgétaires que nous avons reçues nous ont permis de continuer à accompagner dans la crise. Mon premier objectif, en ce moment, c'est d'éviter les faillites. Je suis inquiet et les nouvelles de ces jours-ci ne sont pas bonnes. S'il y a des faillites dans le spectacle vivant dans les prochains mois, eh bien, ce sera un échec collectif. Cet objectif-là va continuer à guider notre action sur la fin de l'année et sur le début 2021, parce qu'on

nière d'être au plus près des besoins des acteurs locaux. Le CNM est basé à Paris. Je me déplace beaucoup, j'espère pouvoir reprendre le tour des régions que j'avais commencé avant le confinement. Il n'y a pas d'antennes locales du CNM pour ne pas créer de la bureaucratie, il s'agit de travailler de manière intelligente avec la Région principalement, les services de l'État et tous les acteurs, notamment associatifs.

Je souhaite que les contrats de filière soient élargis à toutes les esthétiques et que nous puissions aussi aider à structurer des réseaux de labels, des réseaux de disquaires, et pas seulement des réseaux d'ailleurs, mais aider les disquaires pour qu'il y ait vraiment une traduction locale de notre action conjointe. Les nouvelles générations de contrats de filière du CNM vont aller dans ce sens.

A.C. : *Quels enjeux et quelles tendances voyez-vous se dessiner au regard du contexte sanitaire que*

remise à plat des aides, une montée en puissance budgétaire, etc. Tout cela a été balayé par la crise ! Plutôt que d'attendre de conforter la mise en place du CNM, j'ai voulu répondre vite et nous avons fait le choix, avec mon équipe, de monter dès le mois de mars un premier plan de secours qui a traité l'ensemble des esthétiques, pas seulement les musiques actuelles, mais aussi le jazz et la musique classique. Nous avons aidé près de 1 000 entreprises et associations dans le domaine du spectacle musical et de variétés. Les nouvelles dotations budgétaires que nous avons reçues nous ont permis de continuer à accompagner dans la crise. Mon premier objectif, en ce moment, c'est d'éviter les faillites. Je suis inquiet et les nouvelles de ces jours-ci ne sont pas bonnes. S'il y a des faillites dans le spectacle vivant dans les prochains mois, eh bien, ce sera un échec collectif. Cet objectif-là va continuer à guider notre action sur la fin de l'année et sur le début 2021, parce qu'on



■ La scène musicale bretonne s'illustre par sa diversité et sa vitalité, mais beaucoup de structures organisatrices d'événements sont fragiles et se trouvent aujourd'hui mises à mal par la crise sanitaire. En illustration : le festival de Kleg à Cléguérec en mai 2018 avec, sur scène, le groupe Nâtah Big Band (photo Éric Legret).

voit bien que les choses ne vont pas redémarrer d'un coup de baguette magique.

Après, il est vrai que le CNM doit se placer dans une optique de construction de moyen ou long terme. Et là, il y en a mille, des questions ! Comme celle de la concentration et de la diversité, avec des questions de rachat de structures affaiblies. Nous sommes en train d'y travailler, l'autorité de la concurrence aussi. Ce n'est pas un sujet pour les trois mois à venir mais pour plusieurs mois, plusieurs années. Il y a également le sujet de la rémunération sur les plateformes de streaming. Une étude est en cours et sera terminée pour la fin de l'année, c'est un sujet majeur. Il y a, encore plus largement, la question du financement de la filière musicale. Nous parlons là de cré-

aits de l'État, parce que l'État est présent, et tant mieux ! On peut se féliciter d'être en France par rapport à beaucoup de pays dans le monde. Mais une fois que la crise sera derrière nous, comment allons-nous financer la filière ? Comment le digital va contribuer au financement de la musique alors que le digital bénéficie beaucoup de la musique ? Ce sont des questions de fond sur lesquelles nous travaillons aussi. Nous passons commande d'études, par exemple sur la place des femmes dans la musique et la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination. En résumé, notre objectif numéro 1 est d'éviter les faillites, sauvegarder ce qui peut l'être, mais aussi évidemment accompagner la relance avec des mécanismes de compensation des jauges dégradées, tout ce qui

participe à l'idée que c'est bien qu'il y ait de la musique un peu partout sur le territoire malgré cette crise. Et puis il y a des sujets de fond que nous ne perdons pas de vue, bien sûr.

A.C. : *Les commissions d'aides du CNM vont être retravaillées en fonction des enjeux que vous évoquiez. Est-ce que de nouvelles commissions sont envisagées et sur quels enjeux prioritaires ?*

J.-P.T. : Dans un premier temps, le 1^{er} novembre, le CNM fusionne avec les quatre associations partenaires (FCM, Burex, CALIF et IRMA). La continuité va être appliquée parce qu'on ne peut pas se permettre des ruptures en se disant qu'« on verra plus tard ». Mais pour 2021, notre chantier est celui de la recomposition de l'offre d'aide financière et

non financière, c'est-à-dire notamment le conseil, l'accompagnement des professionnels et la formation des acteurs de la musique ; nous allons réexaminer, recomposer l'ensemble des aides. L'idée est de simplifier la vie des acteurs de la musique. Avant, il fallait aller au FCM pour avoir une aide à l'écriture, à la composition, l'enregistrement, et puis on allait au Bureau export quand on partait en tournée, et puis on allait au CNV quand on faisait une première partie ou quand on voulait équiper sa salle. Nous n'allons pas nous substituer à la SACEM ou aux collectivités territoriales, mais nous voulons proposer un interlocuteur musique qui évite de courir quatre ou cinq bureaux différents. Il y a une logique de simplicité, de simplification, pour qu'un professionnel qu'on aide ou qu'on accompagne puisse avoir une palette d'aides beaucoup plus complètes et conformes, aussi, aux enjeux d'aujourd'hui : le digital, le développement durable, ce qui veut dire équipement des salles, investissement pour la suite..., en plus de la production, du concert et de l'aide à l'écriture. Des axes évidemment prioritaires.

G.C. : *Les spectacles de musique traditionnelle sont exonérés de la taxe⁴, pouvez-vous nous en dire plus sur cette situation et ses conséquences ? Est-ce qu'il n'y aura pas d'aide en compensation ? Comment se positionne le CNM à ce sujet ?*

J.-P.T. : C'est une question très sensible qui se pose pour ces musiques mais pas que pour elles – par exemple la musique classique a un peu les mêmes questions. Je suis pragmatique : si on ne paie pas la taxe, on ne peut pas attendre en retour les aides qui correspondent

au droit de tirage⁵ et aux aides sélectives financées par la taxe. Que diraient ceux qui paient s'ils devaient partager le produit de cette taxe avec ceux qui ne contribuent pas ? Le projet CNM ne marche que s'il y a des aides complémentaires de l'État, et c'est le cas. Quand la situation aura repris un cours normal, si les organismes privés de gestion collective contribuent au CNM parce qu'ils trouvent que c'est un bon outil, ce que je souhaite vivement, nous aurons en retour plus de moyens et il faudra naturellement aider bien au-delà du champ de la taxe. C'est déjà dans une certaine mesure le cas puisque notre fonds de secours n'était pas lié à la taxe. Par exemple, le fonds d'accompagnement au redémarrage pour la musique classique que nous venons d'ouvrir n'est pas lié à la taxe. Je suis tout à fait prêt à ouvrir une réflexion sur le fond de la taxe parce que c'est un mécanisme très vertueux. Un mécanisme où, certes, le spectateur doit s'acquitter d'un pourcentage du prix du billet, mais cela permet de financer le spectacle d'après. Je suis pragmatique et j'y vais prudemment, parce que dans certains modèles économiques, des modèles fragiles, on ne peut pas, comme ça, décider qu'on va lever une taxe. Ma porte est tout à fait ouverte pour y réfléchir. En toute hypothèse, nous avons les moyens d'intervenir au-delà de la taxe, en matière de formation, en matière de conseil, d'aide non financière, etc. Le CNM doit être la maison de tous les acteurs de la musique.

G.C. : *Quelles sont les questions traitées par le ministère de la Culture en matière de musique et celles traitées par le CNM ? Pouvons-nous schématiser en disant que le CNM s'occupe sur-*

tout des questions marchandes et du côté professionnel et que le ministère de la Culture garde les prérogatives d'intérêt général ? Est-ce que cette schématisation vous convient ou pas du tout ?

J.-P.T. : Pas du tout ! La question est plus compliquée que cela. L'établissement public CNM est un opérateur de l'État, ça veut dire que nous sommes un bras armé de l'État, mais en collaboration avec le privé – les organismes de gestion collective, les syndicats et organisations professionnelles – et aussi les collectivités territoriales. Ce qui est sûr, c'est que nous avons des missions de service public et que nous poursuivons des missions d'intérêt général. Et j'ajoute à cela que je fais de l'indépendance de l'établissement quelque chose d'extrêmement fort. Je suis indépendant des syndicats de producteurs ou de tel ou tel label ou de telle ou telle entreprise. La loi dit que le CNM a pour mission de soutenir, d'accompagner l'ensemble des esthétiques, l'ensemble des modèles, etc., et c'est ce que nous faisons. Être sous la tutelle du ministère de la Culture signifie que nous mettons en œuvre de manière concordée une politique en faveur de la musique. Maintenant, dans le détail, le ministère garde des actions de subventionnement notamment pour les opérateurs publics de type opéra, orchestres, etc. En revanche, les mêmes opérateurs ont leur place au CNM pour discuter avec les autres professionnels de questions qui sont des questions communes : l'expérience spectateur, le digital, la billetterie. Dans une salle de spectacle, comme dans le domaine de l'opéra, ou même, je pense, de la musique rock, du rap, du jazz et probablement des musiques régionales, les problématiques sont un peu comparables.

Qu'est-ce qu'on offre au spectateur pour qu'il soit heureux et qu'il revienne ? La question se pose à tous les responsables de structures musicales. Même chose lorsqu'on s'interroge sur la place des femmes et sur l'égalité... Nous sommes en quelque sorte le parlement de la musique, la maison commune. Ce n'est pas le rôle du ministère, il a des tas d'autres choses à faire : la régulation, l'édition de normes, les questions européennes, etc. Toutes ces actions sont complémentaires. On peut dire aussi qu'un établissement public comme le nôtre a une souplesse que l'État ne peut pas avoir aussi facilement. Notre conseil d'administration se réunit tous les mois s'il le faut, nous modifions les aides en 15 jours, nous payons en moins de trois semaines, et ça, l'État ne peut pas le faire. Nous sommes plus proches de l'agilité d'une association que de la rigidité des administrations. C'est ce qui fait la particularité du CNM.

A.C. : *Quelle est la gouvernance du CNM ? Quels sont les parcours de décisions pour les grandes orientations et les questions liées à la redistribution, et quels moyens ont les professionnels de faire remonter des besoins auprès du CNM ?*

J.-P.T. : Ce sont des questions très importantes car nous sommes un établissement public de filière, et si on ne comprend pas comment ça marche, on ne peut pas s'y reconnaître. La loi demande un « processus permanent de consultation », ce qui veut dire que, dans le conseil d'administration, siègent 26 membres, qui représentent la musique enregistrée, la musique *live*, les collectivités territoriales, l'État et d'autres établissements publics comme le Conservatoire

national supérieur de musique et de danse de Paris, la Philharmonie. Ensuite, il y a le conseil professionnel qui comprend 40 membres, c'est donc encore un peu plus large et un peu plus représentatif ; il doit être systématiquement saisi pour avis afin d'éclairer les délibérations du conseil d'administration. Et puis, encore en amont, il existe de nombreux groupes de travail qui sont composés par le CNM en fonction de l'intérêt et des compétences. C'est un point très important sur la gouvernance.

Deuxièmement, pour les aides, comme c'était le cas au sein du CNV, et comme c'est le cas au CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) par exemple, les commissions d'attribution sont des commissions composées de professionnels. Ce n'est pas l'établissement public qui décide à qui il a envie de verser une aide et à qui il n'a pas envie. Nous manions de l'argent public, il y a une exemplarité et une rigueur de gestion à laquelle je tiens beaucoup. Les dossiers sont instruits par les équipes du CNM, examinés en commission avec des professionnels, et c'est le président de l'établissement qui signe les décisions. Ensuite, les versements sont effectués rapidement.

Lorsque nous fixons des critères pour telle ou telle aide, nous les concertons en groupe de travail, en conseil professionnel et en conseil d'administration. Ça a l'air très compliqué, mais nous arrivons à le faire dans des délais raisonnables. Lorsque les critères ne vont pas, nous sommes à l'écoute pour pouvoir, au conseil d'administration suivant, le cas échéant, les modifier. Par exemple, une aide a été créée pour les disquaires en juin et nous nous sommes rendu compte qu'elle était soumise à des conditions qui

fermaient la porte à beaucoup de monde. Aussi les avons-nous modifiées lors du conseil d'administration suivant. Je tiens beaucoup à cette agilité. Et il faut que les lecteurs et acteurs professionnels qui nous lisent, puissent se dire que les membres du conseil professionnel – il y a des syndicats, des organisations professionnelles, des représentants des artistes – sont là pour faire remonter les retours des professionnels. Il ne faut pas hésiter à envoyer des mails au CNM ou aux différents représentants présents dans les instances. C'est ça, la « concertation permanente ».

G.C. : *Comment voyez-vous votre intervention à l'échelle de tout le territoire national ? Avez-vous quelque chose à dire sur la dichotomie que nous vivons entre l'Île-de-France et le reste des régions de France ?*

J.-P.T. : Ce que je peux vous dire, c'est que je ne suis pas parisien, que je viens de Marseille où il y a une identité provençale forte. Je suis très attaché au fait que le CNM est un établissement national, ça signifie qu'il faut trouver les moyens pour que l'action du CNM soit perceptible partout sur le territoire. Et j'ai une grande attention aux régions, je suis un girondin, je crois en la décentralisation parce qu'elle permet la diversité et une meilleure adaptation des politiques aux réalités qui sont très variées dans notre pays. À cela s'ajoute chez moi un tropisme ultramarin, la France, c'est aussi l'outre-mer et je souhaite vraiment que le CNM travaille dans cette direction. Les dispositifs d'aides, les budgets ne sont pas territorialisés, ce qui signifie qu'un demandeur en Bretagne a exactement autant de chances d'être aidé par le CNM qu'un de-



■ Musiques traditionnelles et musiques du monde se côtoient étroitement et souvent se fondent dans les fêtes et festivals bretons. En illustration : fest-deiz lors de la 8^e édition de NoBorder, festival dédié aux musiques populaires du monde à Brest, décembre 2018 (photo Éric Legret).

mandeur parisien. Il se trouve que dans l'industrie de la musique, il y a beaucoup de sièges et beaucoup de professionnels basés à Paris, mais les contrats de filière sont justement là pour adapter, pour se mettre d'accord avec les acteurs locaux sur les objectifs. Quels sont les objectifs dans votre région : est-ce plutôt la structuration, l'équipement des salles... ? Ça, il faut qu'on en discute et les élus en région sont les mieux placés avec les associations locales pour nous aider à définir ces objectifs-là. La période est à ce titre très frustrante : depuis le printemps, je n'ai pas pu beaucoup me déplacer, mais j'ai hâte de reprendre ce tour des régions.

G.C. : *Tout à l'heure, vous parliez de la « musique régionale ».*

On nous a fait remarquer que jamais ne sont citées sur votre site du CNM les musiques traditionnelles ou les musiques du monde. Ce sont des réalités que nous vivons et qu'il est difficile de bousculer, mais nous avons l'impression d'être souvent le parent pauvre des pauvres, c'est-à-dire le parent pauvre des musiques actuelles qui, elles-mêmes, sont bien moins soutenues par l'argent public que la musique classique.

J.-P.T. : Absolument, je suis complètement d'accord sur cette description. Il ne faut pas sous-estimer l'inertie liée à la taxe et à son champ d'application, reliquat de la « culture CNV » centrée sur la taxe. Mais je suis tout à fait ouvert par exemple à ce qu'on puisse réfléchir

à la situation actuelle en France : pour l'instant, c'est juste une question de montée en puissance, on ne peut pas tout faire en même temps. Pardon pour l'expression « musique régionale » – dans la filière de la musique dès qu'on met une étiquette quelque part on est sûr de se tromper ! – mais dans ma bouche, il n'y a aucune connotation négative. Je souhaite que, d'une manière ou d'une autre, dans quelque temps, nous puissions non pas vous faire changer d'avis, mais que vous disiez : « OK, on est entendu ». Et même s'il n'y a pas des millions d'euros qui se déversent parce qu'on n'a pas de baguette magique, il importe que la maison commune de la musique soit aussi celle des musiques traditionnelles et des musiques du

monde. Ce serait un échec si on n'y arrivait pas. Je suis ouvert à toutes idées, toutes propositions, prêt à me rendre dans toutes les manifestations qui me permettront de mieux comprendre.

A.C. : L'invitation est déjà lancée au CNM par la Famdt (Fédération des acteurs et actrices des musiques et danses traditionnelles) qui organise ses rencontres nationales à Marseille l'année prochaine, accueillies par la Cité de la musique, adhérent à la fédération. On se retrouvera avec tout un panel d'adhérents les 16, 17 et 18 juin 2021, si tout va bien. Ce rendez-vous s'inscrit dans la continuité d'une année marseillaise, avec la relance du Babel Med XP mais également la tenue du Babel Minots, scène dédiée au jeune public à Marseille avec qui nous travaillons. Je rebondis sur le terme « musiques régionales » : nous aimons à dire que nos musiques sont d'ici. « Musiques d'ici », c'est à la fois la musique des migrations ou de l'exil, des diasporas présentes sur le territoire national mais également l'ébullition qui signe un renouveau des nouvelles traditions populaires et nous rappelle que la tradition est une invention permanente. Cette double nature amène des réflexions sur ce que sont nos musiques, nos danses aujourd'hui, et interroge également la question de la diversité, celle des patrimoines, des territoires et des personnes forcément au regard de leur circulation et de leur parcours, et ça rejoint, on va dire fortement, ce qu'on défend dans le projet fédéral à travers le prisme et le référentiel des droits culturels.

J.-P.T. : C'est dans la loi, nous sommes parfaitement en phase là-dessus. Il faut juste trouver les axes et les orientations qui permettront de donner une chair, un contenu,

pour que dans quatre ou cinq ans, vous vous disiez : « OK, le CNM, ça représente quelque chose pour nous ». Je suis d'accord.

A.C. : Nous réfléchissons également au compagnonnage que nous devons faire en tant que fédération nationale sur la logique de structuration professionnelle, sur la montée en compétences des équipes, sur la sensibilisation au CNM, ce qu'est cette maison commune, le rôle qu'il a en termes de régulation et d'accompagnement des TPE que nous représentons évidemment et également son rôle d'observatoire. Nous travaillons sur tous ces plans à la fédération, dans notre logique de structuration : réfléchir à des observatoires autour des musiques et danses d'ici à un niveau régional ou infra-régional, ça permet de représenter la diversité qui compose notre mouvement, qui a d'ailleurs beaucoup de porosité avec d'autres esthétiques. C'est ça, la richesse, aujourd'hui, de ce qui se passe dans notre secteur, dans notre champ, donc rendez-vous très volontiers à Marseille ! Nous aimerions également avoir un temps de travail plus resserré sur la question patrimoniale. C'est un objet que nous maîtrisons, nous sommes « pôle associé BnF », beaucoup d'acteurs sont ethnopôles labellisés par l'État, donc il y a des choses à partager, ça c'est sûr.

G.C. : *Sur le plan symbolique, si on souhaitait demander plus de visibilité sur les médias nationaux, est-ce une question à poser au CNM ?*

J.-P.T. : Pour les musiques traditionnelles ?

G.C. : *Oui, les musiques traditionnelles et les musiques du monde.*

J.-P.T. : Oui, absolument, parce que nous travaillons sur la diversité à la radio et à la télé, notre mission d'observation existait avant le CNM et nous la poursuivons, nous sommes en dialogue permanent avec le CSA. La question des quotas à la radio, c'est une chose, mais avec France Télévisions et le service public de l'audiovisuel, nous construisons un programme de travail. Il y a, de la part de France Télévisions, une volonté de parler de musique différemment et je pense que les musiques traditionnelles peuvent tout à fait s'insérer dans ce cadre. Donc, oui bien sûr, nous voulons, à notre place qui n'est pas celle d'une organisation professionnelle ou d'un syndicat, militer pour cette diversité.

1. *Né à Pont-l'Abbé en 1915, Marcel Landowski est directeur de la musique de la Comédie-Française de 1962 à 1965. En 1966, il est nommé par André Malraux à la tête d'un service qui deviendra l'année suivante la Direction de la musique, de l'art lyrique et de la danse au ministère des Affaires Culturelles. Fonction qu'il exercera jusqu'en 1975 (source Wikipédia).*

2. <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Rassembler-la-musique-pour-un-centre-national>

3. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039295468/>

4. *Mise en application le 4 février 2004 par le décret n°2004-117, la taxe sur les spectacles de variétés est une taxe à caractère fiscal, votée chaque année par le Parlement dans le cadre de la loi de finances. L'article 86 de la loi de finances pour 2005 prévoit l'exonération des « tours de chant, spectacles et concerts de musique traditionnelle ». (cf. www.irma.asso.fr). Voir également les articles « Taxe sur les spectacles » dans *Musique Bretonne* n°188, janvier-février 2005, n°189, mars-avril 2005, et n°194, janvier-février 2006. En ligne sur www.dastumedia.bzh (Recherche avancée/Recherche sur les documents/Revue *Musique Bretonne*, et dans « N° revue » taper le n° désiré).*

5. <https://cnm.fr/aides/droit-de-tirage>